



Commune des Avirons

Extrait N° 22 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 27 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-sept juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

10 JUIL. 2014

que la convocation du Conseil a été faite le **17 juin 2014** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **30**.

Le Maire,



Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme CADAS Isabelle - M. BENARD Alex - Mme MARCHAND Gladys - M. RIVIERE Raphaël - Mme HEBERT Monique - M. VLODY René - M. CASSAGNABERE Patrick - M. RIVIERE Lucien - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - M. PAYET Fabrice - M. FRINGUE Mikaël - M. FERRERE Frédo - Mme ABELARD Isabelle - Mme LESQUELIN Nadia - M. RIVIERE Olivier - Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia - M. CANTINA Pierrot - Mme HOARAU Annie - M. FORT Paul - Mme CADERBY Colette - M. SERMANDE Jean-Pierre - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne

Procurations : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme LUCAS Roseline - Mme BARET Liliane a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - Mme SILOTIA Natacha a donné mandat M. DENNEMONT Jean Daniel

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

**AFFAIRE N° 22/ Présentation du rapport d'activité du SIDELEC
- Exercice 2013**

Conformément à l'article **L.5211-39 du CGCT**, le Président du SIDELEC a adressé au Maire un rapport retraçant l'activité de l'établissement pour l'année 2013.

Ce rapport doit être communiqué au Conseil en séance publique.

Hôtel de Ville

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du rapport ci-annexé.

Après discussions, le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité du SIDELEC pour l'exercice 2013, tel que joint en annexe.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and strokes, positioned to the right of the official stamp.